

Semaine de l'Histoire de l'Indianocéanie 2018

26 au 1^{er} décembre 2018

APPEL à COMMUNICATION

Colloque

GUERRE ET PAIX DANS L'OCEAN INDIEN

de l'Antiquité à nos jours

26 – 27 novembre 2018

Naguère les conflits de l'ex-Yougoslavie puis les affrontements en Ukraine, récemment l'escalade en Corée attestent que la guerre peut d'un jour à l'autre se déclencher en ce début du XXI^e siècle. Stratégique, idéalement situé, très convoité, l'océan Indien a peu de chances de rester à l'écart d'un conflit qui se généraliserait. Devenu un paradis pour les états-majors et les vendeurs d'armes, il n'est plus cette zone de paix que les dirigeants de ses États bordiers rêvaient.

L'espèce d'invisibilité, de transparence dont l'océan Indien a longtemps été affecté, du moins dans le cadre d'une histoire européocentrée, ne doit pas laisser croire que cet espace a été épargné par les guerres.

Réfléchir à la thématique « Guerre et paix dans l'océan Indien » impose d'opérer d'abord un recensement des conflits, régionaux, généralisés à la zone, ou traduisant son inscription dans des conflits mondiaux.

Il y a une préhistoire de la guerre et de la paix à faire en ce qui concerne la zone, concernant les périodes antique et médiévale, tâche à laquelle doivent s'atteler une partie des chercheurs du colloque et qui, au-delà de l'énumération et du recensement, doit permettre de distinguer certains acteurs – sans doute des états musulmans, l'empire chinois, voire des royaumes indiens – certains enjeux – la traite des esclaves et le commerce des biens – certaines régions de tension. Cette préhistoire doit être suivie d'une proto-histoire dont nous situerions le début avec la survenue des Portugais à la fin du XV^e siècle, à la suite de Vasco de Gama, et qui traduit l'intrusion des puissances européennes dans la zone.

L'histoire des conflits et des paix devient plus lisible à partir du XVII^e siècle, lorsque les Anglais et les Français y déploient leurs conquêtes et leurs rivalités coloniales. En vérité, la transition avec la période précédente s'est faite avec l'installation de pirates. Chassés de la Caraïbe par la marine britannique pour les menaces qu'ils font peser sur la navigation et le commerce, ils l'ont aussi été pour leurs idées égalitaires et libertaires, un danger pour l'Église et la

Couronne. Dès lors les Frères de la Côte pratiquent leurs doubles activités dans le sud-ouest de la zone, autour des Mascareignes, des Seychelles et de Madagascar. Actions de guerre sous forme d'abordages et de pillages, actions de paix par l'établissement de la république de Libertalia sur la Grande Île – selon Daniel Defoe. Introduceurs de la guerre moderne, ils l'auraient ainsi été aussi de la paix...

Toujours est-il que dans cette zone où les principaux échanges commerciaux passent désormais par le canal du Mozambique ou le long de la côte orientale de Madagascar, l'île de France et l'île Bourbon, composant l'archipel des Mascareignes, se trouvent promues. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, elles sont fréquentées par de nombreux navires venant de trois continents : l'Europe, l'Afrique (Madagascar, Mozambique) et l'Asie (Indes, Chine), car situées au carrefour de voies commerciales ouvertes par les différentes Compagnies des Indes hollandaise, anglaise et française. Les rivalités entre ces puissances, si elles épargnent la guerre à ces îles jusqu'au début du XIX^e siècle, débouchent sur deux périodes d'affrontement. La guerre de Sept Ans (1756-1763), que les Anglais dénomment « *French and Indian War* » (*la guerre contre les Français et les Indiens*), est le principal conflit du XVIII^e siècle. Se déroulant sur le continent européen mais aussi en Amérique, en Afrique, aux Indes et sur les mers, en impliquant toutes les grandes puissances européennes, cette guerre est *a posteriori* considérée par les historiens comme la première guerre mondiale. Aux Indes précisément, la situation va se renverser : alors que les Anglais ne tiennent à l'origine que Bombay, Madras et Calcutta, tandis que les Français, grâce à Dupleix, dominent la moitié du sous-continent, le 23 juin 1757, une armée anglo-indienne commandée par Robert Clive défait l'armée du *nabab* du Bengale, alliée aux Français, à Plassey, près de Calcutta ; puis le 16 janvier 1761, Lally-Tollendal capitule à Pondichéry, l'un des derniers comptoirs qui restent aux Français, sanctionnant la prédominance britannique et le retrait français. Catastrophique au plan économique pour tous les pays, principalement pour la France et la Grande-Bretagne, la guerre n'en consacre pas moins la supériorité de l'Angleterre en Inde et sur les océans, et l'assise européenne de la monarchie française. A la fin du siècle, l'aide apportée par la France aux Provinces Unies en guerre contre l'Angleterre est le cadre d'autres affrontements qui mettent en évidence la figure du Bailli de Suffren – épaulé par Saint-Félix¹ – vainqueur des batailles de Providien, Négapatam, Trinquemalay, Gondelour (1781-1784).

La réorientation de la colonisation française vers l'Afrique au XIX^e siècle, le confinement des Français aux Comores et à La Réunion, en faisant de l'océan Indien un lac britannique, apaisent les conflits dans la zone, alors que les autres puissances ne s'y manifestent pas. Que dire de l'absence des Etats-Unis, qui avaient pourtant commercé à Madagascar au début du XIX^e siècle, dès lors occupés à la conquête de leur territoire et à l'organisation de leur domination (guerre de Sécession) et bien plus attirés par le Pacifique (Midway, 1856/1867) ? Faut-il mentionner le mouillage, à la mi-décembre 1904, de l'escadre russe de l'amiral Rojdestvenski dans la rade de Nosy-Bé, en route vers l'Extrême-Orient, pour faire la guerre contre le Japon ?

Oui, car cela préfigure l'inscription de l'océan Indien dans la politique mondiale. D'abord dans la Première Guerre mondiale « qui permet aux États-

¹ Vice-amiral Armand de Saint-Félix (1737-1819). Nommé en 1791 chef de la Station navale des Indes orientales (La Réunion), il est incarcéré de 1793 à 1795 à Maurice où il n'a comme dérivatif que de correspondre avec un jeune officier qui lui a été confié, le comte de Villèle, futur maire de Toulouse et ministre de Charles X.

Unis, "absents de l'océan Indien depuis 1865 de faire une entrée sensationnelle"². Longtemps ignorées ou occultées par d'autres questionnements dans les études historiques sur ce premier conflit mondial, les recherches présentes redonnent sa place au rôle des colonies et le met en lumière »³. Puis dans la Seconde Guerre mondiale, dans la guerre froide, lors de laquelle, avancé par le Sri Lanka, le projet d'un océan sans armes est en 1971 adopté par l'ONU (résolution 2832), visant à faire de l'océan Indien « une zone de paix ». En pleine guerre froide, ce texte demandait aux grandes puissances « d'arrêter le processus d'escalade et d'expansion de leur présence militaire », « d'éliminer » de cette mer hautement stratégique « toutes les bases militaires » et de mettre fin à « la mise en place d'armes nucléaires ». En vain... Aujourd'hui, si l'ex-U.R.S.S., qui disputait pourtant à la France la prééminence dans l'océan Indien durant les années 1970, y apparaît en position de faiblesse, « les grandes puissances mondiales – USA en tête – ont transformé les 75 millions de km² de notre océan, en un théâtre permanent de coopération militaire active. De la coopération à la concurrence et de la concurrence à l'affrontement, il y a peu de distance et les stratégies se multiplient afin de créer de nouveaux équilibres »⁴. L'émergence de l'Inde comme superpuissance régionale avec des visées stratégiques sur l'océan Indien consacre l'échec de la déclaration de la résolution 2832 et relance les rivalités militaires. Mais sur cette aire par laquelle transite la plus grande partie des flux pétroliers et qui est aussi, sans conteste, le bassin de l'Islam, l'influence ancienne de la France et de l'Angleterre est aujourd'hui annulée par la thalassocratie américaine : c'est de Diégo Garcia que les USA ont lancé des attaques en Afghanistan, Irak, Soudan. Si l'on en reste pour l'instant au stade des risques, on notera que le fait que les routes maritimes qui traversent cet océan restent sous domination des puissances extérieures a généré un renouveau de la piraterie.

La situation de paix qui prévaut aujourd'hui dans l'océan Indien, suite à un passé mal connu et peu étudié, pose la question de la polémologie et de l'irénologie. Mais avant de se demander si les guerres sont dans la zone « des fins qui se déguisent en moyens » selon le mot du polémologue Gaston Bouthoul, et si, comme le pense l'irénologie – devenue la branche la plus interdisciplinaire des études de sécurité associant juristes, politologues, philosophes, sociologues, éthiciens, anthropologues, écologues – les guerres constituent une pathologie sociale devant être éradiquée, avant de déboucher sur cette prospective qu'aborderont certains chercheurs, il faut que les historiens se saisissent du champ.

La préhistoire et la proto-histoire des conflits et des paix dans la zone requièrent une approche archéologique et anthropologique. Que donnent, que donneraient les travaux sur les trouvailles d'armes, d'épaves militaires, les fouilles de champs de batailles, celles de fortifications érigées par le pouvoir dans les zones qu'il pense devoir défendre, etc. Le désert d'informations serait balisé par quelques études originales. Quelle restauration, quelle conservation pour ces vestiges ? Nul n'ignore que de nos jours, les fortifications en terre d'Islam sont nombreuses à être restaurées. L'on se demandera quels enjeux l'étude mais aussi la mise en valeur de ce patrimoine révèlent.

² Auguste Toussaint, *Histoire de l'océan Indien*. Paris : Puf, 1981, p. 96.

³ Yvan Combeau, *Guerres mondiales et conflits contemporains*, « Introduction ». Paris : PUF, 2014/3 (n° 255).

⁴ « La guerre de l'océan Indien aura-t-elle lieu ? » *7lamlamer*, mercredi, 14 août 2013 / Nathalie Valentine Legros & Geoffroy Géraud Legros, « Chroniques réunionnaises à quatre mains », Geoffroy Géraud Legros et Nathalie Valentine Legros.

Au-delà de cette observation de la matérialité de l'objet, il faut s'intéresser au savoir-faire, en une approche de la culture matérielle des sociétés en guerre. Comment les armes ont-elles été des marques de l'adaptation continue des hommes à la guerre ? Quels moyens techniques et financiers ont-ils été consacrés aux guerres ? Mais il faut aussi appliquer les questionnements de l'histoire culturelle. Quelles cultures de guerre propres aux élites militaires et aux armées les guerres ont-elles générées ? Quels ont été les effets des conflits sur les populations rurales et urbaines – et sur les villes – participant à quelle mise en scène du pouvoir, à travers les mobilisations de troupes, les revues militaires, les retours (victorieux ou non) des armées, les expositions de trophées, les célébrations funéraires et mémorielles consécutives aux combats, les destructions, les reconstructions... Si le combat guerrier est largement resté dans la zone une affaire d'hommes, comment les femmes – au-delà des lieux communs : captives réduites en esclavage et entraînées dans les harems – sont-elles apparues sur les champs de bataille (alimenter, aimer, s'occuper des blessés, des morts) ou à l'arrière ? Comment l'expérience guerrière – au rebours de l'histoire-bataille, y compris la *New Military History*⁵ qui promeut une « guerre sans les corps » désincarnée – a-t-elle entraîné, façonné, mutilé, violé, profané les corps, ceux des hommes et ceux des femmes (viols de guerre) ?

À bien des égards, l'étude de la paix fait figure de parent pauvre de l'historiographie contemporaine. Elle n'est pas en tout cas la simple cessation des combats, affrontements, conflits. Le concept ne se laisse pas définir aisément. La tentation existe de ne prendre en compte la paix que dans le cadre des relations diplomatiques, négligeant ce fait qu'elle doit être considérée en tant que processus évolutif d'une part, dans son interaction permanente avec la guerre d'autre part. Une approche des sorties de guerre et de leur ritualisation illustre bien cet entrecroisement incessant de la paix et de la guerre. La paix est d'abord discours : des commerçants qui y trouvent profit, des prêtres qui – au rebours de prédicateurs fanatiques parlant (pour) la guerre – ont cherché à la promouvoir, édifiant des espaces sacralisés « sans guerre », des souverains qui ont pu se poser en garants. « En cela, la paix s'avère être la restauration des conditions de possibilité de la parole »⁶. Etat toujours à construire, la paix vise « à ramener le conflit guerrier vers le conflit d'objet, c'est-à-dire à restaurer les protagonistes comme sujets de langage »⁷. Retrouve-t-on dans la zone les cinq types de paix élaborés par Bruno Arcidiacono⁸ : I. la « paix d'hégémonie » illustrée aujourd'hui par le « paradigme » de la *pax americana* mais dont les figures historiques sont la *pax romana*, le rôle de la chrétienté médiévale et la *pax napoleonica* ; II. La « paix d'équilibre » qui instaure une vision sécuritaire et antihégémonique de l'équilibre, un modèle de paix équilibré auquel Roosevelt déclarait en 1945 vouloir mettre fin ; III. La « paix fédérative », sous l'égide d'une autorité supérieure, qui renvoie à l'Abbé de Saint-Pierre et sa proposition de paix pour l'Europe en 1713, critiquée par Rousseau ; IV. la « paix confédérative » à partir des propositions de Kant qui suggère l'établissement d'une communauté d'États souverains, entités légales mais non politiques et un droit « inter-national », l'un des principes de la Société des

⁵

Peter

Paret,

<http://ssi.armywarcollege.edu/pubs/parameters/articles/1991/1991%20paret.pdf>. 1991.

⁶ Frédéric Rognon (dir.), *Dire la Guerre, penser la Paix*, Actes du Colloque international de Strasbourg (14-16 mai 2012), Genève, Labor et Fides, coll. « Le champ éthique, 62 », 2014, 441 p.

⁷ *Ibidem*.

⁸ Bruno Arcidiacono, *Cinq types de paix. Une histoire des plans de pacification perpétuelle (XVII^e-XX^e siècles)*. Paris : PUF, 2011, 465 p.

Nations (SDN) ; V. la « paix de directoire » où un petit nombre de grandes puissances (modèle oligarchique) « s'entendent pour mettre fin à la compétition et pour administrer le système conjointement », vers laquelle glisse aujourd'hui l'ONU ?

Théâtre de conflits et de mise en place de paix, quel enjeu l'océan Indien a-t-il été, est-il ou sera-t-il ? La pente « naturelle » de l'étude et de la réflexion porte de la guerre anthropologique à la guerre politique. Les chercheurs devront éviter la grille idéologique qui désincarne la guerre. Par ailleurs la tentative de la résolution 2832 de l'ONU montre qu'un projet global de paix, soutenu par les pays non alignés – mouvement qui avait vu le jour, sur les rives de l'océan Indien, dans l'Indonésie de Soekarno et l'Inde de Nehru – a pu tenter de dessiner le futur politique de la zone. Aussi le colloque, au-delà d'un travail informatif de découverte et de défrichage, a-t-il pour objectif de comprendre en quoi guerres et paix dans l'océan Indien ont pu être des facteurs de construction, ou d'affaiblissement, de l'Indianocéanie.

Fiche de participation

GUERRE ET PAIX DANS L'OCEAN INDIEN

de l'Antiquité à nos jours

26 – 27 novembre 2018

Nom et Prénoms

Université :

Grade :

Adresse-mail :

Centre de recherche :

Titre de la communication :

Votre centre de recherches peut-il prendre en charge vos frais de transport ?

Prière retourner cette fiche à l'adresse suivante :

marie-prosper.eve@wanadoo.fr (avant le 15 janvier 2018. Merci)

APPEL A COMUNICATION

Colloque

Commémoration du 170^e anniversaire De l'abolition de l'esclavage en France (1848-2018)

28 novembre – 1^{er} décembre 2018

La répétition des commémorations de l'abolition de l'esclavage en France est une nécessité. Nécessité pour lutter contre l'oubli, et pour que le « lieu de mémoire » qu'est cette abolition, et au-delà, de l'esclavage, ne devienne pas un « lieu d'amnésie », où seul l'oubli a travaillé et travaille, car leur souvenir pourrait sembler dérangeant parmi les problématiques identitaires et mémorielles en cours.

Une telle commémoration a aussi pour objectif, au-delà des questionnements de la mémoire, de dégager de la gangue de la globalisation du lieu commun, par la recherche et l'étude historiques, les diverses facettes de cet objet d'histoire qu'est l'esclavage, et, au-delà du roman national, d'en définir de la manière la plus scientifique possible, les contours dans notre histoire.

La répétition d'une telle commémoration, enfin, a une finalité pédagogique, dirigée non seulement vers le public en formation des écoles et des universités, mais aussi vers l'ensemble des citoyens qui, à échéances nombreuses et irrégulières, sont confrontés à la présence dans l'imaginaire et dans la société de l'ombre de ce crime contre l'humanité.

La préparation de la commémoration de 2018 se propose de réfléchir sur les quatre axes suivants.

1. Diversité des abolitions

Il faut insister bien entendu sur la diversité des abolitions françaises. Si la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 n'a pas aboli l'esclavage, l'article 4 prescrit cependant que « nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes ». Ce n'est que la Convention, le 4 février 1794, qui prend la décision de l'abolition à l'incitation de la *Société des amis des Noirs*, et dans l'enfièvrement des nombreuses révoltes d'esclaves des colonies européennes, telle celle de Saint-Domingue entre les 22 et 23 août 1791. Toutefois, seule la Guadeloupe a connu de manière fugace l'application de ce décret, dont la réception a été rejetée dans les Mascareignes, et qui d'ailleurs a été annulé en 1802 par Bonaparte.

C'est plus d'une génération plus tard que les droits humains vont connaître une éclatante reconnaissance lorsque le 27 avril 1848, le député de la Martinique et de la Guadeloupe, Victor Schoelcher, signe le décret d'abolition de l'esclavage. Ce décret ne prévoit l'abolition officielle que deux mois plus tard, pour ne pas entraver la récolte de la canne à sucre dans les Antilles. Mais en Guadeloupe, le gouverneur décide d'abolir l'esclavage le jour de la signature. En Martinique, la pression des esclaves amène l'application du décret le 23 mai. En Guyane, l'abolition est proclamée le 10 juin. À La Réunion, les résistances des colons esclavagistes empêchent l'application du décret pendant plusieurs mois. Plus de 62 000 esclaves de cette île n'obtiennent la liberté que le 20 décembre 1848⁹.

⁹ A Mayotte, c'est le 27 avril 1846 que l'abolition de l'esclavage a été proclamée.

La diversité des dates auxquelles l'abolition a été proclamée montre d'abord que la réalité coloniale était dans les faits discontinue, que les enjeux n'étaient pas les mêmes partout, et que les pouvoirs et capacités des acteurs étaient différents. Cela justifie une étude des temps et des modalités de l'abolition variable selon les espaces. Cela manifeste que le récit linéaire de progrès prophétisé par Schœlcher, et repris aujourd'hui par le discours occidental, doit être aménagé. Cela indique en particulier que le cas de l'océan Indien n'est pas réductible à celui des Antilles : d'une manière générale, y compris en contexte postcolonial, l'océan Indien ne parle pas, il est parlé. Il est temps qu'une histoire écrite à partir de l'océan Indien mette en lumière les conditions particulières de cet espace géographique et temporel, et que le non-européen, dans la réflexion sur l'esclavage et son abolition, ne soit pas représenté exclusivement par les Antilles et la Caraïbe ni confisqué par elles.

Du reste, l'étude de l'esclavage et de son abolition à La Réunion gagnerait à être mise en relation avec celle des esclavages et abolitions de la zone, dans un contexte proprement indianocéanique qui ne trouve sa logique ni seulement dans l'étude des décisions du centre, ni non plus dans l'exemplification et le comparatisme dont l'origine se trouve dans la sphère d'influence caraïbe.

2. La nature hybride de l'esclavage indianocéanique

Cela introduit au deuxième axe sur lequel devraient s'attarder les travaux de commémoration du 170^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage.

Dans la tradition occidentale, l'esclavage est opposé à la liberté individuelle, qui suppose les droits de la citoyenneté, le choix d'un métier et d'un style de vie, la sécurité de la personne et de ses biens. Dans ce contexte, l'esclave est un bien meuble de statut héréditaire. Le propriétaire, qui peut légalement punir, vendre, déplacer un esclave, séparer la mère de ses enfants ou de son compagnon, contrôle la capacité productrice et reproductrice de l'esclave. S'ajoute à ces caractères définitoires la violence, utilisée pour asservir et forcer l'esclave à travailler, car les esclaves sont bien sûr d'origine étrangère, et phénotypiquement différents.

Dans le monde indianocéanique, l'esclave a pu certes être considéré comme une propriété, pouvant être achetée, vendue, déplacée : on trouve les premiers documents légaux faisant référence à des ventes d'esclaves en Mésopotamie. Toutefois, il n'y a pas d'accord dans ce monde indianocéanique sur la définition de l'esclavage. Dans les plantations arabes sur la côte swahilie ou les plantations Merina sur la côte est de Madagascar, on trouve d'autres formes de travail non libre. Dans cette zone, la majorité des esclaves était des femmes, filles et jeunes femmes choisies pour leur attractivité sexuelle et leur capacité reproductrice, payées plus cher que les hommes ou les vieilles femmes. Par ailleurs, les esclaves étaient employés à des tâches de rang et de responsabilité beaucoup plus large que dans le monde américain, si bien que leurs travail et conditions de vie variaient énormément. Les femmes, employées comme concubines, prostituées, domestiques, sont aussi porteuses d'eau, travaillent dans l'agriculture, la production textile, les mines. Les hommes sont employés pour un éventail étendu d'activités, du travail agricole à l'artisanat, au commerce, aux transports, à la pêche, aux services domestiques, ainsi qu'aux tâches de bureau, militaires, voire diplomatiques. Certains esclaves dépendent pour leur subsistance de leur propriétaire, d'autres reçoivent de la terre. D'autres encore sont loués ou laissés libres de travailler, à charge pour eux de remettre 50 ou 75 % de leurs gains à leur propriétaire, ce qui leur permet d'accumuler un pécule. Les esclaves des riches et puissants atteignent parfois des positions importantes. À Madagascar, les porteurs peuvent aussi gagner de l'argent et provoquent l'envie des esclaves ordinaires.

Même si l'esclavage dans les Mascareignes – et en particulier à La Réunion – a semblé, et a été perçu, comme l'intrusion d'un esclavage plantationnaire de type américain,

dans ses structures, ses modalités et ses objectifs, il n'en reste pas moins que les esclaves des Mascareignes et de Bourbon – pour ne citer qu'elle – venaient du bassin de l'océan Indien et au-delà : d'Anjouan, de Guinée, de l'Inde, d'Afrique, de Madagascar, de Malaisie. Ils étaient Betsiléô, Hova, Sakalava ; les Mozambiques/Cafres incluaient les Makondés, Maquois, Maravis, Mondjavo (Yao), Moussena (Sena), Mouquindo (Nquindo), Niamoese (Nyamwezi), Yambane (Nyambane). Il y avait des Abyssiniens, des Bambara. Et parmi ceux qui venaient de l'Inde, des Bengalis, Lascars, Malabars, Télingas et Timourais, sans oublier des Indonésiens...

Toutes ces populations étaient issues de sociétés esclavagistes, et ces hommes et ces femmes avaient dans leur tradition, leur mémoire et leur imaginaire, l'image d'un esclave et d'un esclavage qui ne correspondait pas à celui défini par les Européens à qui ils étaient désormais asservis. Leurs corps, leur gestuelle, leurs représentations, leur esprit n'était pas une page blanche sur lesquels s'inscrivaient les schémas produits par les esclavagistes européens. Il y a eu inévitablement contact, frottement, entre deux traditions esclavagistes qui n'ont pu qu'aboutir à la construction d'un esclavage spécifique dont l'existence même a été déniée et dont l'étude n'a pas été faite.

On peut dès lors se demander dans quelle mesure le type d'esclavage africain, malgache ou asiatique n'a pas influencé l'esclavage européen aux Mascareignes. On souligne que les Indiens et les Malais, dans une moindre mesure les Malgaches travaillent souvent comme artisans ou domestiques, alors que les Africains sont employés généralement comme Noirs de pioche. La plupart du temps, les historiens attribuent la répartition des tâches aux stéréotypes ethniques des propriétaires, les Asiatiques étant plus propres, plus intelligents que les Africains, travaillant moins dans les champs. Il est probable que les raisons pour lesquelles un nombre considérable d'Indiens et de Malais exerçaient les activités relativement privilégiées des esclaves à talent sont plus complexes. Dans l'Asie du Sud-Est par exemple, l'esclavage est urbain et domestique par nature ; les Européens qui s'approvisionnaient dans cette région ont pu transposer les croyances et les pratiques relatives à ce système servile aux Mascareignes. Autrement dit, le type d'occupation auquel étaient assignés ces esclaves dépendait plutôt du statut de l'esclavage de la région dont ils étaient originaires, que de prétendues aptitudes physiques.

3. La transition post-esclavagiste

Les réflexions précédentes montrent que l'esclavage ne s'est pas imposé aux victimes du système en détruisant totalement les substrats antérieurs. Nous rencontrons dès lors le concept de *Path dependance*, qui signifie dans le cas présent que tout ce que l'esclavage a infligé à ces êtres humains, y compris la violence qui l'a accompagné, ne s'est pas accompli par anéantissement de ce qui faisait la personne même de ces esclaves, mais d'une certaine façon par surimpression, combinaison, accommodements, transactions etc.

On retrouve le même concept lorsque l'on étudie la sortie de l'esclavage, singulièrement à Bourbon où la proclamation de l'abolition s'est faite plusieurs mois après le décret de l'assemblée (de fin avril à fin décembre 1848).

Il est dès lors nécessaire d'opérer de l'abolition de l'esclavage une lecture transitologique. La transitologie est, à partir des années 1980, l'étude des transitions démocratiques, et l'abolition s'inscrit dans le passage d'un régime semi autoritaire à un régime régi par les règles du jeu démocratique. Tout autant que La Réunion doit accepter la république, elle doit accepter la liberté pour l'esclave, car l'on ne saurait permettre l'existence de deux types de citoyens, les uns libres, les autres non : l'affranchissement des esclaves a des implications politiques tout autant qu'économiques.

Les lectures transitologiques proposent plusieurs grilles d'interprétation, qui, à notre avis doivent se compléter. L'approche « déterministe » emprunte le concept de *path dependence* forgé par les économistes¹⁰. Cette approche tient compte de la dépendance de chaque société par rapport à la voie qu'elle a empruntée : ici, on dira qu'on ne construit pas la liberté **contre** l'esclavage, mais **avec** ce qui reste de l'esclavage.

Il convient aussi de s'inspirer des remarques du politiste allemand Wolfgang Merkel (WZB – *Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung*) qui distingue quatre approches « transitologiques », que l'on peut tour à tour valider¹¹.

- La **théorie systémique** révèle l'échec d'un système esclavagiste dont les dysfonctionnements, au plan économique (faible rentabilité, coûts de production et de fonctionnement excessifs) et culturels (frustration de moins en moins supportable dans le domaine de l'acculturation qu'est la créolisation) sont tels, qu'il doit être reconfiguré, la stabilité du nouvel ensemble dépendant de son acceptation par les acteurs, de l'intériorisation des valeurs sur lesquelles il s'appuie (domaine économique avec le salariat, domaine politique avec la liberté, domaine religieux avec l'évangélisation).
- **Les théories structurales**, qui pensent la société en termes de rapport de forces entre les classes ou entre l'État et les classes dominantes, montrent quant à elles que l'État quarante-huitard, porteur de démocratie, s'oppose et s'impose à la classe de ceux qui rejettent cette liberté pour les esclaves, à savoir les sucriers ; une partie de cette classe, toutefois, a su jouer le rôle positif de la bourgeoisie moderne.
- **Les théories culturelles** dévoilent la disposition d'une partie de la société insulaire, esclaves compris, à intérioriser l'idéal démocratique (révolutions de 1830 et 1848 ; complots et révoltes de 1811, 1832, 1835) : la structure fortement hiérarchique de la société en a cependant limité la portée.
- **Les théories de l'acteur**, centrées sur les stratégies adoptées par les différents groupes au sein des élites, établissent que l'abolition, qui est présentée comme un « choix rationnel » au nom des principes des Lumières, conduit une partie des élites sucrières dominantes à s'allier aux opposants au système servile dont pourtant ces élites bénéficient.

Quant à la « transitologie classique » (Michel Dobry), elle met l'accent sur le rôle conscient et le choix rationnel des acteurs des transformations, dans une situation de fluidité des contextes politiques (**fluidité de la conjoncture**) qui impose des

¹⁰ Le concept, « difficilement traduisible (...) implique que les choix de politiques publiques rompent rarement de manière claire et non équivoque avec l'héritage laissé par les politiques et les pratiques institutionnelles antérieures. Ils s'en écartent très peu, le cas échéant, et participent au contraire de la même logique » (cf. le numéro de *Politique et Sociétés* sur le sujet, vol. 21, n° 3, 2002 ; citation et référence in Kiera Ladner et Michael Orsini, « De "l'infériorité négociée" à "l'inutilité de négocier" : la Loi sur la gouvernance des Premières Nations et le maintien de la politique coloniale », *Politique et Sociétés*, vol. 23, n° 1, 2004). Le concept issu de l'économie (voir les travaux de P. A. David, E. L. Khalil, U. Witt) a été récupéré par les politistes (Paul Pierson, « *Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of politics* », *American Political Science Review*, vol. 94, n° 2, 2000, p. 251-267), irrigue les travaux de l'historien américain David Starck (*Post socialist pathway: transforming politics & property in east-central Europe*, Cambridge University Press, 1998) ; il est pris en compte par les politistes français de l'équipe du CERI qui l'utilisent en particulier dans le contexte de la « transitologie », ou étude de la transition des économies des pays de l'Est au capitalisme (Georges Mink, « La Conversion de la soviétologie après la disparition de son objet d'études », *Revue internationale et stratégique*, n° 47, automne 2002). La notion, sans être récusée, a été soumise à la critique par Michel Dobry.

¹¹ Wolfgang Merkel, « *Transformation politischer Systeme* », dans Herfried Münkler (dir.), *Politikwissenschaft. Ein Grundkurs*, Reinbek, Rowohlt, 2003, p. 207-245, référence extraite de François Genton, « Penser les transitions démocratiques en Allemagne après 1945 », *ILCEA* [En ligne], 13 | 2010, mis en ligne le 30 novembre 2010. URL : <http://ilcea.revues.org/index876.html>.

réadaptations tactiques constantes de la part de ces acteurs politiques, et les pousse parfois à des alliances objectives avec leurs adversaires les plus acharnés.

C'est ce que montre la sortie du système esclavagiste, appréhendée comme une transition qui, dans son principe et par l'extension de la liberté, est une transition démocratique opérée par la révolution de 1848. Cette transition toutefois n'a été possible que par une initiation libérale dans les années 1830, qui prépare le glissement de la stratégie des sucriers du plan politique au plan économique. Un transfert idéologique partiel a eu lieu, qui concerne le libéralisme politique promu par les Francs Créoles, Sully Brunet, quelques autres, avec la revendication d'une assemblée élue (Conseil colonial), l'élargissement du nombre d'électeurs, les droits civiques pour tous les libres. L'arrivée en 1831 de Charles Ogé Barbaroux, nommé au poste de procureur général de l'île, fonction qu'il occupe jusqu'en 1848, modifie aussi la donne. Fils du célèbre conventionnel, son penchant libéral va influencer, non pas vraiment sa pratique judiciaire, mais son rapport à l'esclavage en général, couplé il est vrai à une législation qui s'assouplit imperceptiblement à partir des années 1840 (lois Mackau p. ex.). Cependant, dans son immense majorité, la société coloniale estime que l'impératif économique justifie l'esclavage.

L'étude de la sortie de l'esclavage comme transition permettrait, en sortant des naïfs schémas juristes qui font coïncider le droit et le fait, de montrer comment certains composants de l'esclavage ont pu se perpétuer après l'abolition, conditionner la vie économique et sociale des décennies postérieures, peser jusqu'à nos jours. Ce qui soumet à l'analyse des historiens « l'après esclavage ».

4. L'après esclavage

Les suites de l'esclavage, l'après esclavage, ne sauraient être négligés par l'historien dans la préparation de cette commémoration, à la fois selon la catégorie classique des conséquences, mais aussi sous l'angle de l'étude des transactions et des perpétuations. Cette étude doit se décomposer elle-même en deux orientations.

D'abord, au-delà des éléments idéologiques, l'étude des hommes. Que sont devenus les anciens esclaves ? Quels comportements démographiques ont-ils adoptés (mariage, natalité) ? Quels choix économiques et professionnels ont-ils opérés ? En particulier, quand et comment sont-ils devenus propriétaires ? Ont-ils continué à faire valoir les compétences acquises dans l'esclavage : singulièrement celles d'artisans (esclaves à talent) et celles de techniciens (esclaves techniciens) ? Ont-ils transmis ces compétences dans la société nouvelle qui émerge, et à qui ? Quels choix politiques ont-ils faits ? Quelles sensibilités religieuses ont-ils manifestées ? Ont-ils été des vecteurs de rupture ou de continuité ?

On voit comment cette première orientation débouche sur une autre, l'étude de la mémoire et de la patrimonialisation de l'esclavage et de son abolition. On a souligné combien l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage était tombée dans l'oubli dès les lendemains de l'abolition de 1848. Combien l'abolition de l'esclavage en 1848 n'a pas construit de moment fondateur, qui ferait coupure, ni même origine. L'abolition ne fait pas sens, alors même qu'elle a imposé le principe de l'égalité fondamentale des

citoyens dans la démocratie – laquelle ne tolère pas la présence de citoyens « au rabais », de « seconde zone », amputés d'une partie de leurs droits – question qui du reste est au cœur de nombreuses problématiques politiques et sociétales d'aujourd'hui. Combien, malgré des prescriptions minimalistes, elle peine à trouver sa place dans les programmes scolaires.

C'est pourquoi, même si l'abolition de l'esclavage est entrée dans le récit national, elle n'en est qu'une date périphérique, conçue d'ailleurs uniquement comme un cadeau de l'État républicain, écartant a priori toute interaction avec la lutte des esclaves eux-mêmes. Il est aussi difficile de parler de concurrence mémorielle, tant la mémoire des asservis a du mal à être constituée en objet historique. C'est la plupart du temps par l'instrumentalisation des lacunes, de l'absence, que cette mémoire, très peu exemplifiée dans le champ historique français, tend à se manifester.

C'est pourquoi, au-delà de l'immatériel, il est temps, en particulier à La Réunion, de réfléchir à la patrimonialisation de l'esclavage et de son abolition. Au-delà de la mystique identitaire de « l'héritage », qui établit par principe l'unicité de l'expérience de chaque groupe, il faut se tourner vers l'étude de l'indice et de la trace, qui peut amener une nécessaire démarche comparatiste, tout en soulignant certaines spécificités géographiques.

Le lieu de la mise en évidence de ces indices et de ces traces ne devrait pas être un musée, mais un **centre d'interprétation**. Le centre d'interprétation a pour fonction de mettre à disposition des visiteurs/touristes des données qui leur permettent de mieux apprécier les caractéristiques principales des événements évoqués et des lieux que ces citoyens/touristes vont visiter. Ces données doivent être présentées de manière à pouvoir être comprises par le plus grand nombre, en demeurant attractives mais historiquement (scientifiquement) fiables. Les pièces exposées sont essentiellement des documents pédagogiques, des copies, des maquettes, des reconstitutions virtuelles utilisant la réalité augmentée (RA), des animations, comme les parcours spectacles par exemple. L'information doit être actuelle, concrète et facile à mémoriser. Ces centres d'interprétation, n'excluant pas la dimension informative, reposent sur l'émotion¹².

Tels devraient être les axes sur lesquels les participants à la commémoration du 170^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage devraient se pencher et produire une réflexion.

¹² Le *National Great Black in the Wax Museum*, centré sur l'histoire du peuple afro-américain, Baltimore, USA. A Paris et en Ile-de-France, le « Musée du Vin » évoque l'histoire et les travaux de la vigne et du vin dans les anciens celliers de l'abbaye de Passy. « Paris-Story » et sa promenade virtuelle retracent les 2000 ans de la capitale sur un écran géant. Le parcours spectacle du château d'Auvers-sur-Oise propose un voyage au temps des Impressionnistes, avec V. Van Gogh. En Midi-Pyrénées, la « Cité de l'Espace » de Toulouse est conçue avec un planétarium qui permet de découvrir le ciel, la fusée Ariane 5, un parc astronomique et la station spatiale MIR. En Normandie, le « Mémorial de Caen » est tourné vers une œuvre majeure : la Paix. L'image et le son créent l'émotion et aident à comprendre à travers l'Histoire, la Seconde Guerre mondiale. En Limousin, le « Centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane » évoque avec recueillement le village calciné lors de la Seconde Guerre mondiale et conservé en l'état. L'un des plus récents est le Centre d'interprétation du « MuséoParc Alésia » (2012), etc.

Fiche de participation

**Commémoration du 170^e anniversaire
De l'abolition de l'esclavage en France (1848-2018)**

28 novembre – 1^{er} décembre 2018

Nom et Prénoms

Université :

Grade :

Adresse-mail :

Centre de recherche :

Titre de la communication (en précisant l'axe 1, 2, 3 ou 4)

[Prière retourner cette fiche avant le 15 janvier 2018 à l'adresse suivante :
(marie-prosper.eve@wanadoo.fr) Merci.]

: